

ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 597

Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-06, H-07 et H-17

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel a procédé, en date du 9 septembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro CV. 597 intitulé « *Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones C-06, H-07 et H-17* », dont l'effet est d'agrandir la zone C-06 à partir de la zone H-07, et de permettre dans les zones C-06 et H-17 les projets intégrés. Il a aussi pour effet d'encadrer les stationnements résidentiels en marge et cour avant et d'encadrer la coupe d'arbres.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la *Loi*.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 15^e jour du mois d'octobre 2024.



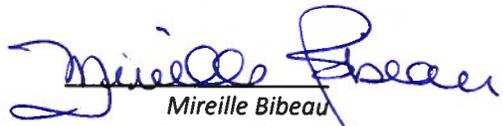
Mireille Bibeau

Directrice générale adjointe et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, MIREILLE BIBEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 15 OCTOBRE 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.



Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière